



une stratégie industrielle et financière novatrice  
de mise en valeur des ressources aurifères gyanaises  
avec une forte implication de l'ensemble des acteurs locaux.



## Inscription au Marché Libre d'Euronext Paris

### Capital social

1 742 832 € divisé en 6 971 328 actions de 0,25 € de nominal (avant augmentation de capital).

### Modalités de l'inscription

#### Nombres de titres mis à la disposition du public

- 1 400 000 actions uniquement par augmentation de capital
- 210 000 actions supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension

#### Procédure

- Placement Global : 80 % des actions offertes, soit un maximum de 1 120 000 à 1 288 000 actions nouvelles, en fonction ou non de l'exercice de la clause d'extension
- Offre à Prix Ouvert : 20 % des actions offertes, soit un minimum de 280 000 à 322 000 actions nouvelles, en fonction ou non de l'exercice de la clause d'extension

#### Fourchette de prix indicative

- 6,70 € à 7,60 € par action dans le cadre du Placement Global
- 6,00 € à 6,90 € par action dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert  
soit une décote de 0,70 € par action  
par rapport au prix qui sera fixé dans le cadre du Placement Global

#### Informations complémentaires

- Code ISIN : FR0010397760
- Code mnémonique : MLAUP

### Calendrier

1 <sup>er</sup> décembre 2006	Visa n° 06-456 de l'AMF sur le prospectus
5 décembre 2006	Ouverture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
14 décembre 2006	Clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
15 décembre 2006	Fixation du prix définitif Première cotation
20 décembre 2006	Règlement - Livraison des actions
21 décembre 2006	Début des négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris

### Répartition du capital

#### Actionnariat avant l'opération

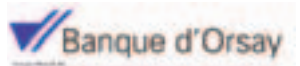


37,2 %	Auluxe (famille Aubert)
28,9 %	Muriel Mining (famille Juilland)
8,3 %	FCPR Alyse venture
4,2 %	Hydrosol
4,7 %	Autres associés
16,7 %	Public

#### Actionnariat après l'opération <sup>(1)</sup>



Prestataire de Services  
d'Investissement et Intermédiaire  
en charge du placement



Banque introductrice et  
Établissement en charge  
de la centralisation du placement



Agence de communication  
financière

Des exemplaires du prospectus  
ayant reçu de l'Autorité des Marchés  
Financiers le visa n° 06-456 en date  
du 1<sup>er</sup> décembre 2006 sont dispo-  
nibles auprès d'Auplata et auprès  
des établissements habilités à recevoir  
les souscriptions. Le prospectus peut  
être consulté sur les sites Internet  
d'Auplata ([www.auplata.fr](http://www.auplata.fr)) et de  
l'Autorité des Marchés Financiers  
([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Une notice a été publiée  
au Bulletin des Annonces Légales  
le 6 décembre 2006.

Tout investissement en actions  
comporte des risques. Les investis-  
seurs sont invités à se reporter  
aux chapitres « Facteurs de risques »  
du prospectus.

(1) Hors exercice de la clause d'extension